

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Maggy Guénette-Grégoire

<https://www.cadre21.org/membres/ea0b875517ffb27ba9f98046>

Date d'obtention : 2022-01-17 19:49:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit d'un programme intéressant qui permet d'avoir des lignes directrices des étapes à suivre lorsqu'une situation comme celle-ci se produit à l'école. En aucun cas il faut demander de voir la photo ou la vidéo. Elle permet de régler les situations en quelques jours plutôt que plusieurs mois.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai en mesure de faire mes interventions selon les directives et les étapes nécessaires lors d'une situation de sexto. Je serais confiante de mes interventions et en mesure de répondre aux éléments importants. Je serai plus en mesure de faire de bonnes interventions en lien avec le sujet.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De tout prendre en charge. Je devrai également m'assurer de faire les interventions nécessaires s'il s'agit d'une personne qui a agit impulsivement ou malveillant. Je devrai davantage me référer aux documents à ma disposition pour ne pas oublier ou sauter des étapes.